



Informations municipales

Contrôle vitesse :

Les excès de vitesse de la part des automobilistes et des conducteurs de camions sur les routes et rues de notre commune et des environs sont en perpétuelle augmentation.

A la demande de la mairie, la gendarmerie fera des contrôles de vitesse durant les semaines et mois à venir sur l'ensemble du territoire.

Restez vigilant, levez le pied.



Fournitures scolaires rentrée 2021-2022 :

Pour préparer à l'avance la rentrée scolaire du 2 septembre, vous trouverez sur le site Internet de la mairie la liste des fournitures scolaires demandées pour chaque classe.

Cette liste sera accessible dès le 12 juillet sur :

<https://www.gragnague.fr/scolaire/>

Guides touristique de l'été :

Les Coteaux du Girou s'offrent à vous !

Des idées pour se balader, découvrir, visiter, s'amuser...

Découvrez nos coups de cœur et les sites remarquables des Coteaux du Girou dans notre nouveau guide touristique.

A consulter dès à présent sur le site internet :

<http://www.cc-coteaux-du-girou.fr/tourisme-loisirs/offre-touristique>



"Les cahiers du patrimoine : Escapades en Pays Tolosan"

du Pyrénées Magazine N°196



Les Coteaux du Girou se racontent dans "Les cahiers du patrimoine" spécial Pays Tolosan.

Ce magazine élaboré en partenariat avec le PETR Pays Tolosan et Pyrénées Magazine est disponible en kiosque tout l'été, en supplément gratuit du Pyrénées Magazine N°196.

Vous découvrirez toutes les pépites du Pays Tolosan : patrimoine, guinguette, vignobles, gastronomie, loisirs.... Un beau magazine qui préparera vos prochaines escapades aux portes de Toulouse !

Divagation des chiens :

Article L211-23 : Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou qui est éloigné de celui-ci ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Le propriétaire pourra encourir une contravention suivant l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes.

Pour le biens de tous, merci de bien vouloir rester attentif à votre animal de compagnie.



Taille des haies :

Suite à plusieurs plaintes de voisinage, nous rappelons que la taille d'une haie non mitoyenne est de la responsabilité du propriétaire ou du locataire du terrain sur lequel elle est plantée. Il incombe donc d'en assurer l'entretien. Il en est de même pour ce qui déborde sur l'espace public. Pour information, Orange ne taille pas les branches des arbres qui touchent les fils Télécom.

De même, pour le biens de tous, merci de votre bienveillance, et surtout de respecter les horaires pour limiter les nuisances sonores.

Les jours ouvrables : 8h30 à 12h00 - 14h30 à 19h00

Les samedis : 9h00 à 12h00 - 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00 et 16h00 à 18h00

Les hirondelles :

Elles annoncent l'arrivée du printemps et on peut les observer s'activer sur notre belle commune de nos jours ! Parmi les cinq espèces d'hirondelles présentes en France, les plus communes sont l'hirondelle rustique *Hirundo rustica* (photo ci-jointe) et l'hirondelle de fenêtre *Delichon urbica*.



Ces deux espèces reviennent de leur migration africaine au début du printemps.. Les hirondelles vont d'abord s'alimenter avant de regagner les sites de nidification. Malheureusement, elles se trouvent confrontées à de nombreuses menaces, mettant en péril la survie de l'espèce en France : -20% depuis 10 ans pour l'hirondelle de fenêtre et jusqu'à -38% pour l'hirondelle rustique

L'Homme est l'unique responsable de leur déclin. Parmi les principales menaces nous retrouvons :

- **La raréfaction des sites de nidification** notamment du fait des nouveaux matériaux utilisés dans les constructions modernes et la raréfaction des points d'eau
- **La destruction volontaire** : une des très fortes menaces concerne la destruction volontaire des nids par les particuliers suite aux salissures sur les façades. Les dégâts sont d'autant plus importants que les hirondelles réutilisent le nid de l'année précédente pour leur nichée. Il est important de rappeler que les hirondelles sont intégralement protégées par la loi (article L411-1 du code de l'environnement) et leur atteinte est également punie (article L415-3) par une amende pouvant aller jusqu'à 15 000€ et/ou un an de prison.

Pour faire face à ces menaces la mise en place de nichoirs artificiels sur les façades doit être encouragée et notamment sur des bâtiments où des nids d'hirondelles ont pu être observés. Ces nichoirs peuvent être équipés de planches pour récupérer les fientes et garder ainsi nos trottoirs bien propres ! Ils ne nécessitent qu'un nettoyage par an voire tous les deux ans en automne.

Si chacun suit ces quelques recommandations simples, c'est tout un réseau d'habitats favorables qui se construit et qui peut ainsi permettre d'endiguer la chute locale des effectifs. Et n'oublions pas qu'une colonie d'hirondelles permet de lutter naturellement contre les moustiques, et symboliquement parlant, l'hirondelle porte bonheur à la maison qu'elle a choisie pour installer son nid !

Pour plus l'achat de nichoirs : www.wildcare.eu

Erratum :

Une petite erreur s'est glissée sur le site de la mairie avec omission de préciser l'activité de l'entreprise ; il faut donc lire :

ENTREPRISE GENERALE DE MACONNERIE
CHRISTOPHE RACACHE

Informations associatives

Féminité sans abri :

Les Gragnaguais soutiennent l'association Féminité sans abri. Depuis un peu plus d'un an maintenant, l'association **Féminité sans Abri** reçoit les dons de généreux donateurs gragnaguais. En effet, une boîte de collecte est à disposition de tous dans la mairie afin de collecter vos dons de produits d'hygiène.

L'association : Pour rappel, ou pour ceux qui parmi vous sont nouveaux à Gragnague, l'association Féminité sans abri collecte des produits d'hygiène et les redistribue à des femmes en grande précarité.

Vous pouvez donc donner des produits élémentaires tels que : shampoing, gel douche savon, dentifrice, brosse à dents. Mais aussi des produits confort : crème hydratante, crème pour les mains, limes à ongles et petits accessoires.

Pour des raisons à la fois d'hygiène mais aussi de dignité, tous ces produits doivent être non entamés. Les petits formats tels les échantillons d'hôtel ou cadeaux de votre pharmacie ou de votre parfumeur seront utilisés pour constituer de petites trousse individuelles, les plus grands formats sont utilisés dans des foyers d'hébergement. Ne jetez pas ce qui ne vous sert pas, cela peut être très utile pour les autres !

Un commerçant solidaire : Nous tenons également à souligner l'engagement de Véronique Galiban Salesse de votre salon de coiffure la Tête à l'envers qui contribue régulièrement en donnant des produits de soin pour cheveux et qui a également mis à disposition une jolie panier pour collecter vos dons.

N'hésitez pas à passer la porte de ce beau salon où vous serez toujours reçus avec le sourire.

Des demandes urgentes pour les bébés : Des foyers hébergeant des futures mamans et des mamans avec bébé sont en demande de produits pour chacun d'entre eux : gel lavant, lait, couches, crèmes, liniment, lingettes ...

Pour toutes les questions, vous pouvez :

- Ecrire sur la page Facebook « Féminité sans abri »
- Envoyer un mail à « toulouse@feminitesansabri.fr »
- Ou contacter la responsable locale du secteur : FRAMBOURG Monique au 06 72 76 40 36.



Merci à tous les gragnaguais au grand cœur !



La Boule Gragnaguaise :

Les concours amicaux estivaux de pétanque ont repris depuis le vendredi 2 juillet et se dérouleront jusqu'à fin septembre. Ces concours sont ouverts à toutes et tous, licenciés et amateurs, même les enfants.

Ils se déroulent **tous les vendredi soir** sur le boulodrome place Bellegarde et se joue en doublette en 3 parties.

Les inscriptions (6€ par équipe) sont à partir de 20h30 et le concours débute à 21h00.

Nous vous attendons nombreux.

Forum des associations :

Le forum des associations aura lieu le samedi 4 septembre de 10h à 13h.

Les consignes sanitaires seront définies suivant les prescriptions gouvernementales du moment.

Gragnarock :

L'association HOULABIRDS BAND présente :
La 6^{ème} édition de GRAGNAROCK,
un évènement festif !

SAMEDI 04 SEPTEMBRE 2021
17h30 à 01h00 au théâtre de verdure

Réunissons nous autour de la musique pour partager une soirée unique !

- . 17h30 : Groupe pour les plus jeunes :
LES PIRATES ATTAQUENT !
- . 19h : UNE TOUCHE D'OPTIMISME
- . 21h : EPSYLON
- . 23h : FEEL THE GRAVITY

Site : www.gragnarock.fr

Facebook : festival gragnarock

Entrée : 5 euros et 2 euros enfants jusqu'à 10 ans.

Merci à nos partenaires et aux nombreux bénévoles !

Envie d'être bénévole : rejoignez l'équipe !
VENEZ NOMBREUX !!!

Le ministère de la culture a défini les conditions d'accès aux festivals à partir de cet été.

Il sera obligatoire de présenter l'appli Covid : le Pass Santé.

Sur ce futur Pass Santé, il sera notifié la vaccination ou un test PCR de 48 h maxi. La version papier sera valable.

Bien sûr, le maintien du festival sera tributaire de la crise sanitaire.

Contacts :

BASCA Yannick : 06 10 77 13 16

PLATON Fred : 06 48 09 67 83

BERTHIER Jacques : 06 02 50 33 82

